



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE >**

**Agir • Mobiliser • Accélérer**

**LE FONDS VERT ACCÉLÈRE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN  
NOUVELLE-AQUITAINE**

Dossier de presse - Octobre 2023



# Étienne GUYOT

Préfet de la région  
Nouvelle-Aquitaine



La région Nouvelle-Aquitaine, comme le reste du territoire national, est confrontée, de manière désormais évidente, au changement climatique et à ses effets. La perte de biodiversité, la multiplication des épisodes de sécheresse et des feux de forêts majeurs ou encore le recul du trait de côte sont autant de signaux qui nous rappellent l'urgence à agir, au plus près du territoire et avec l'ensemble des acteurs concernés.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a mis en place le Fonds vert pour la transition écologique des collectivités. Il vise à soutenir rapidement et massivement les actions et investissements pour augmenter la résilience des territoires, améliorer la qualité de vie de leurs habitants, réduire les consommations d'énergie, préserver les ressources naturelles et le foncier.

Le Fonds vert est un levier puissant d'accélération de la transition écologique et un outil déterminant au service d'une planification écologique ambitieuse.

Doté de 2 milliards d'euros à l'échelle nationale en 2023, il représente 173,95 millions d'euros en Nouvelle-Aquitaine permettant d'accompagner des projets très majoritairement portés par les collectivités territoriales.

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine sont multiples et extrêmement variés. Pour faire face à la grande diversité des réalités de terrain, j'attache une attention toute particulière au fait que l'ensemble des territoires soient accompagnés, en particulier en zone rurale, et que le Fonds vert vienne en appui de toutes les collectivités et notamment les plus petites d'entre elles, dont les moyens limités peuvent rendre plus difficiles l'adaptation aux dérèglements climatiques.

Le déploiement du Fonds vert, dont j'assure le pilotage en région, s'appuie sur une approche très largement déconcentrée, facilitant un accompagnement de proximité des élus locaux. Les préfets de départements, à mes côtés, ainsi que l'ensemble des services de l'État se mobilisent pour intégrer efficacement des projets de qualité et à haute performance environnementale.

C'est donc avec une grande satisfaction que j'accueille les premiers résultats de la mise en œuvre de ce Fonds. Avec 896 dossiers d'ores et déjà aidés, cette forte dynamique régionale confirme tout l'intérêt de la démarche et la mobilisation très active des collectivités autour d'une ambition écologique ancrée sur notre territoire.

■ INTRODUCTION

# État d'avancement du Fonds vert en Nouvelle-Aquitaine

173,95 M€

Dotations  
Fonds vert  
Nouvelle-Aquitaine

---

503 M€

Montant total  
des projets  
soutenus

(au 1<sup>er</sup> septembre 2023)

---

120 M€

Montant de l'aide  
attribuée

(au 1<sup>er</sup> septembre 2023)

---

896

Dossiers soutenus

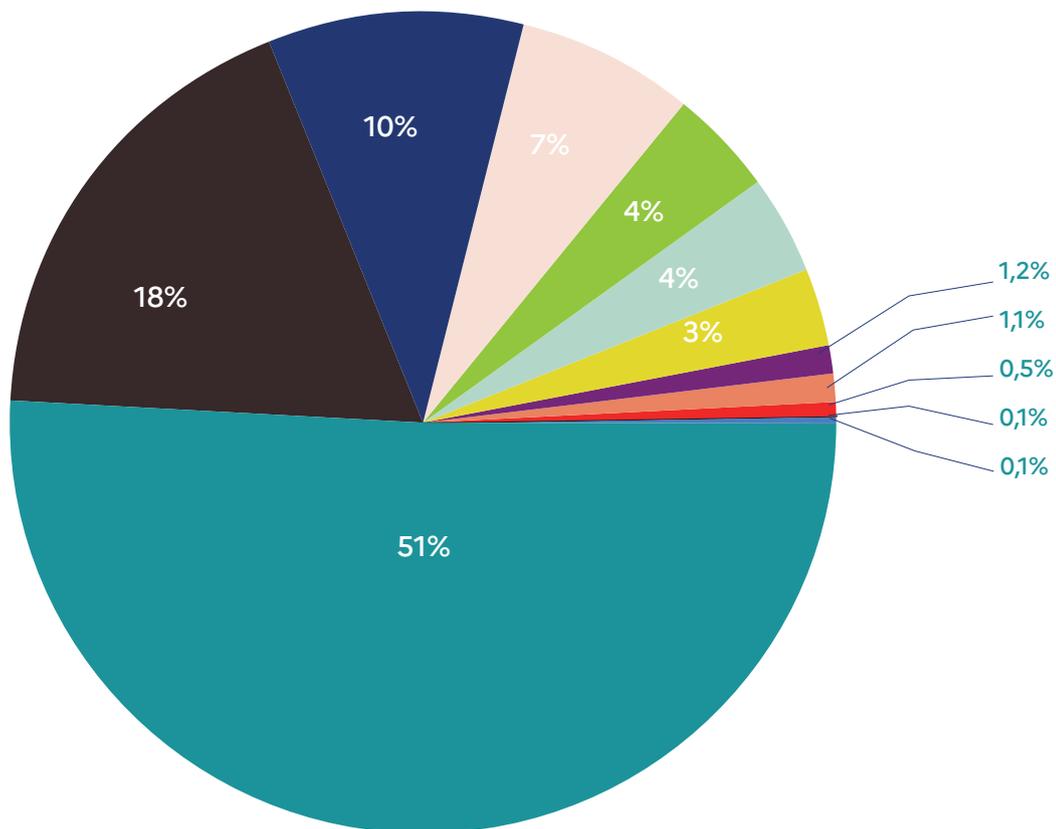
(au 1<sup>er</sup> septembre 2023)

---



# Répartition par mesure des montants d'aide

(chiffres au 1<sup>er</sup> septembre 2023)



- |  |   |
|--|---|
|  Rénovation énergétique des bâtiments publics                 |  Friches – recyclage foncier                   |
|  Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public        |  Prévention des inondations                    |
|  Accompagnement de la stratégie nationale de la biodiversité  |  Covoiturage                                   |
|  Renaturation des villes et villages                          |  Ingénierie                                    |
|  Tri à la source et valorisation des biodéchets               |  Accompagnement du déploiement des ZFE-m       |
|  Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation |  Adaptation aux risques émergents de montagnes |

## ■ PROJET 1

# Végétalisation de l'école Jules Steeg à Libourne | Gironde (33)



## RÉNATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES

Cette opération s'inscrit dans le programme de la ville de Libourne qui vise, à terme, toutes les écoles publiques. Ces écoles seront aménagées afin de sensibiliser les enfants à la nature, de désimperméabiliser les sols et de procurer des îlots de fraîcheur qui permettront aux utilisateurs des écoles de mieux supporter les fortes chaleurs et d'améliorer la biodiversité en créant des espaces pouvant relier les corridors écologiques.

Ce programme s'inscrit dans les préconisations du CEREMA, pilote de l'étude menée pour la ville depuis 2021 intitulée « Nature en ville et adaptation au changement climatique »

→ Début des travaux : juillet 2023



## Chiffres-clés

→ **Montant total du projet :**  
118 500 €

→ **Montant de l'aide Fonds vert :**  
59 250 €

→ **Ambition écologique du projet :**  
4 500m<sup>2</sup> d'îlot de confort thermique  
avec la plantation de 65 arbres  
1 340 m<sup>2</sup> désimperméabilisés.

## Thierry MARTY

*7e Adjoint délégué à l'éducatation,  
à la vie scolaire et périscolaire, à la  
restauration collective et à l'espace  
familles*

*«Cette opération s'inscrit dans le programme de la Ville de Libourne qui vise à terme toutes ses écoles publiques.*

*A ce titre, après une concertation engagée auprès de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de l'école, la cour de l'école élémentaire Jules STEEG a vu plus de 40% (435m<sup>2</sup>) de ses espaces désimperméabilisés, une forêt de 68 arbres la traverser, un terrain de sport multi-jeux et des mobiliers multi-usages, inclusifs et non-générés s'y implanter...*

*Aujourd'hui, la cour est devenue tant un îlot de fraîcheur qu'un support de pédagogie, capitalisé à la fois par les enseignants en temps scolaire (découvrir le monde du vivant) et par les animateurs en temps périscolaires (fabrication de nichoirs, pratique du jardinage comme marqueur de saisonnalité, de récolte et de comestibilité).*

*Ce programme s'inscrit dans les préconisations du CEREMA, pilote de l'étude menée pour la Ville depuis 2021 intitulée «Nature en ville et adaptation au changement climatique»*



## ■ PROJET 2

# Petit Séminaire à Mauléon | Deux-Sèvres (79)



## RECYCLAGE FONCIER

Le site du Petit Séminaire, situé à proximité de la mairie de Mauléon en Deux-Sèvres, est un ancien établissement scolaire inutilisé depuis 2001.

Le bailleur social Immobilière Atlantic Aménagement va acheter un des immeubles vacants afin d'y réaliser des travaux de rénovation et démolition-reconstruction de 13 logements sociaux, soit 842 m<sup>2</sup> de logements sociaux.

Ce projet est prévu dans l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de Mauléon signée en 2022 par la Communauté d'agglomération, la ville de Mauléon et l'État dans le cadre de la démarche Petite Ville de Demain.

Pour la ville de Mauléon, la reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Le Fonds vert 2023 subventionnera l'acquisition foncière, la démolition, et le désamiantage du bâtiment au sein de l'opération. La restructuration du Petit Séminaire s'intègre dans une stratégie globale de revitalisation et notamment dans la continuité d'actions déjà réalisées ou à venir.

→ Phase étude : 2022 (terminée)

→ Phase travaux : de septembre 2023 à août 2025



## Chiffres-clés

→ **Montant total du projet :**  
2 452 758 €

→ **Montant de l'aide Fonds vert :**  
380 000 €

→ **Ambition écologique du projet :**  
Rénovation et reconstruction d'un bâtiment en friche, visant à limiter l'artificialisation des sols et la réalisation de 13 logements sociaux.

## Claude POUSIN

Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage  
Bressuirais

« Le projet de restructuration du site du Petit Séminaire, rue de la Trinité à Mauléon pour la création de 13 logements locatifs sociaux (11 logements en construction neuve et 2 en acquisition-amélioration), porté par Immobilière Atlantic Aménagement s'inscrit pleinement dans les démarches et programmes mis en place par l'Agglomération autour de la revitalisation, du renouvellement urbain et de sa politique de l'habitat.

Une attention sera à apporter quant à l'intégration paysagère et urbaine de ce projet et à la déconstruction des anciens bâtiments.

Par ailleurs, ce projet est cohérent avec le PLUi en vigueur sur la ville de Mauléon. »

## Pierre-Yves MAROLLEAU

Maire de Mauléon  
Président de l'Agglomération du  
Bocage Bressuirais

« Propriété de la ville de Mauléon [...] le site a fait l'objet de nombreuses transformations au cours des années. Par son architecture et ses volumes, il constitue un élément important du paysage Maléonais. Sa restructuration s'intègre dans une stratégie globale de revitalisation et notamment dans la continuité d'actions déjà réalisées ou à venir comme : la restructuration du pôle de l'hôtel de ville (...), la création d'un pôle culturel et touristique (...) composé d'un musée, d'une bibliothèque et d'un office du tourisme (...), la mise en valeur des jardins de l'hôtel de ville (...). Mauléon est une commune sur laquelle la demande de logement est présente et fait l'objet d'une obligation au titre de l'article 55 de la loi SRU. Le parc porté par plusieurs opérateurs sociaux est encore insuffisant quantitativement et qualitativement.

L'échec des récents projets privés sur le bâtiment témoignent de la difficulté de ces acteurs à conduire ce type de réhabilitation. (...) L'objectif de la démarche était de proposer des principes architecturaux afin de limiter les surfaces à traiter tout en garantissant une bonne intégration du projet dans le tissu urbain existant. »



# Renaturation d'espaces publics communaux – aménagement du parc Bella-Riva et de ses abords à Creysse | Dordogne (24)



## RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES, RENATURATION DES SOLS ET EAU ET MILIEUX AQUATIQUES EN VILLE

La commune de Creysse (Dordogne) dispose, au centre bourg, d'un parc partiellement arboré en contrebas d'un axe routier très fréquenté et en surplomb de la Dordogne, offrant un belvédère sur la rivière. Il s'agit du parc d'une ancienne maison de maître qui abrite désormais les locaux de la Mairie. Ce parc a vécu, au fil des ans, des aménagements ponctuels et des constructions d'équipements répondant aux besoins communaux immédiats mais sans vision d'ensemble.

Le projet développé par la commune vise à répondre notamment aux objectifs suivants :

- structurer un site ayant perdu sa cohérence,
- renaturer les espaces dégradés du parc, en en faisant un véritable îlot de verdure au cœur du bourg,
- déminéraliser les espaces actuellement revêtus (allées, espace central et parking),
- gérer les eaux pluviales par infiltration directe et par la création de structures réservoir,
- établir un lien qualitatif avec la voie verte longeant la Dordogne.

La mise en place de 2 900 m<sup>2</sup> de revêtements perméables sur les allées, les espaces publics et le parking permettra une gestion des eaux pluviales à la parcelle. Elle sera complétée par l'intégration de chaussées réservoir drainantes favorisant le stockage tampon des eaux de pluie issues des voiries imperméables avant leur infiltration dans le sol en place.

De nouveaux arbres, plantés par bosquets, formeront des écrins pour les espaces de stationnement aménagés à proximité du parc. Les aménagements drainants à base de matériaux enherbés permettront de renaturer l'esplanade actuellement fortement minéralisée.

La proximité de la rivière Dordogne et les généreux espaces en pleine terre ombragés par les arbres du parc feront de cet espace public un îlot de fraîcheur urbaine, un cœur de ville dont la conception permettra de réduire la vulnérabilité de la commune face au changement climatique.

→ Début du projet : septembre 2023

→ Fin prévisionnelle des travaux : mi 2025

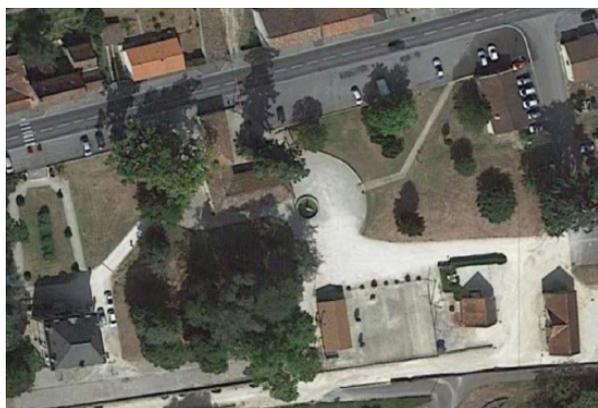
## Chiffres-clés

→ Montant total du projet :  
907 930 €

→ Montant de l'aide Fonds vert :  
129 690 €

→ Ambition écologique du projet :  
– 7 000 m<sup>2</sup> renaturés sur les  
9 000 m<sup>2</sup> du site, dont 2 900 m<sup>2</sup>  
désimperméabilisés.

– Plantation de 50 arbres, 250  
arbustes et 3 500 m<sup>2</sup> de pelouse.



## Frédéric DELMARÈS

Maire de Creysse et Président de  
la Communauté d'Agglomération  
Bergeracoise

« La renaturation de l'espace Bella Riva est le projet phare du mandat de l'équipe municipale et le dérèglement climatique désormais perceptible conforte notre choix.

Tous les étés, il est un lieu de fête, de convivialité et de partage (marchés gourmands, soirées dansantes, vide-greniers, feux d'artifice, Creyss'tival...). Toute l'année, il est un lieu de promenade et de jeux avec en outre la proximité immédiate de la voie verte, très fréquentée sur cette portion. Il était donc capital d'en faire un îlot de fraîcheur avec un renouvellement de la végétation et des plantations plus adaptées ainsi que la perméabilisation des revêtements. Nous parviendrons ainsi à une déminéralisation de ce site emblématique de la commune sur lequel la construction prochaine de la halle et de la guinguette en fera un rooftop sur la Dordogne que j'espère renommé. »



# Requalification et aménagements paysagers de la Place Martin Bastard et des rues adjacentes à Niort | Deux-Sèvres (79)



## RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES, RENATURATION DES SOLS ET EAU ET MILIEUX AQUATIQUES EN VILLE

Les travaux d'aménagements paysagers de la place Martin Bastard (place de l'Hôtel de Ville) s'inscrivent dans une démarche globale de renaturation de la Ville de Niort. L'objectif principal est la requalification complète de la place aujourd'hui uniquement utilisée pour un usage de stationnement, en la réaménageant en un espace public fédérateur, approprié par la population et les usagers.

Caractérisés par la présence accrue du végétal et une meilleure gestion des eaux pluviales, ces aménagements contribuent à réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Le site devient un véritable îlot de fraîcheur en plein cœur de ville, dans un secteur aujourd'hui très minéral.

Après une concertation avec les habitants, les administrations du secteur et les commerçants, puis des études préalables dont une étude spécifique sur le potentiel de déconnexion des eaux pluviales, les travaux ont démarré en mai 2023.

Le projet inclut une gestion intégrée des eaux pluviales à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau. Celle-ci s'appuie sur des techniques d'infiltration simples (création de massifs et d'espaces verts en creux...), réparties sur l'ensemble de l'aménagement. Le total des surfaces désimperméabilisées (secteurs auparavant bitumés) s'élève à 1 172 m<sup>2</sup>. De plus, 4 165 m<sup>2</sup> de surfaces actives ne seront plus connectées au réseau pluvial. Ce bilan très positif permettra de limiter les ruissellements et contribuera à protéger la Sèvre Niortaise contre les pollutions diffuses charriées par les eaux pluviales.

→ Début du projet : Mai 2023

→ Fin prévisionnelle des travaux : fin 2024

## Chiffres-clés

→ **Montant total du projet :**  
3 314 390 €

→ **Montant de l'aide Fonds vert :**  
400 000 €

→ **Ambition écologique du projet :**  
Gestion intégrée des eaux pluviales:

– 4 165 m<sup>2</sup> de surfaces actuellement connectées au réseau unitaire pluvial seront déconnectées

– 1 310 m<sup>2</sup> végétalisés aux abords directs de l'Hôtel de ville



## Jérôme BALOGE

*Maire de Niort et Président de la  
Communauté d'Agglomération du  
Niortais*

*« La renaturation est une constante de  
notre action. Il s'agit de replacer le végétal  
au cœur de la ville.*

*Ce sera bien évidemment le cas pour les  
aménagement de la place Martin Bastard  
(création d'un parvis végétalisé de 1 310 m<sup>2</sup>  
de massifs et espaces verts, plantation de  
50 arbres), de la place Denfert Rochereau  
(création d'une vaste place jardin avec  
plus de 2 000 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés et  
la plantation de 84 arbres), du Boulevard  
Main (80 nouveaux arbres, 2 600 m<sup>2</sup> de  
nouvelles surfaces végétalisées) ou encore  
de la Gare (plantation de 191 nouveaux  
arbres).*

*C'est tout le paysage urbain qui est pro-  
gressivement redessiné avec la planta-  
tion d'espèces adaptées à l'évolution du  
climat et peu consommatrices en eau, la  
désimperméabilisation des sols ou encore  
la mise en place de systèmes enterrés de  
récupération de l'eau de pluie. »*



# Lutte coordonnée contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales | Charente (16)

Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA)



## ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ 2030 Sous mesure : Réduction des pressions

Le territoire du Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA) se caractérise par des secteurs en cours d'eau de faible pente et de faible débit en période estivale ainsi que par des secteurs de marais anthropisés relativement ouverts où le rôle des canaux hydrauliques est fondamental (évacuation, réalimentation...).

Ces habitats sont des milieux d'intérêt pour la biodiversité et les usages du territoire, mais ils constituent également les biotopes favorables aux espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales (jussies, grand lagarosiphon...) et animales (ragondin et rat musqué). La prolifération de ces espèces conduit à une perte de biodiversité, à la destruction d'habitats et des dégâts sur les milieux et, pour les espèces végétales, une diminution de la qualité et de la capacité de circulation de l'eau.

Le projet consiste à déployer une stratégie de lutte coordonnée contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales.

L'objectif de l'intervention sur les espèces végétales est de contrôler la propagation et la densité des herbiers par de l'arrachage manuel (à pied ou à partir d'une barque) avec export en centre de compostage pour conserver la fonctionnalité des milieux humides et faire en sorte de réduire les impacts sur les usages (écosystémiques, agricoles, touristiques...).

L'objectif de l'intervention sur les espèces animales est de porter des actions de lutte par piégeage et par tir, tout en suivant la dynamique de la population. Cette lutte nécessite une coordination accrue entre piégeurs professionnels et bénévoles ainsi qu'avec les propriétaires fonciers et les chasseurs, acteurs indispensables en la matière.

→ Début du projet : mai 2023

→ Fin prévisionnelle des travaux : avril 2024

## Chiffres-clés

→ **Montant total du projet :**  
537 499 € HT

→ **Montant de l'aide Fonds vert :**  
274 125 € (51%)

→ **Ambition écologique du projet :**  
– 211 Km de linéaire de canaux  
traités par arrachage manuel des EEE  
végétales

– 42 000 EEE animales régulées par  
piégeage et par tir



## Alain BURNET

*Président du Syndicat mixte de la  
Charente aval (SMCA)*

*« La lutte contre les espèces exotiques envahissantes revêt un caractère d'urgence. Les impacts sur la faune et la flore sont tels que, sans régulation active et coordonnée, nous nous exposons à un déclin de la biodiversité exceptionnelle présente dans les milieux humides.*

*Les activités humaines elles-mêmes ne seraient pas épargnées : dévastation des cultures, contamination de l'eau et donc des animaux et des hommes...*

*Laisser faire conduirait à des risques conséquents au regard des enjeux de santé publique.*

*Cette lutte quotidienne est dispensable au maintien de l'ensemble des usages du territoire : environnementaux, économiques, des loisirs, paysagers...*

*Face à l'ampleur de la tâche, nous souhaitons développer des partenariats pour améliorer l'efficacité de notre action afin d'adapter notre stratégie d'intervention (modélisation, indicateurs d'évolution, indicateurs d'acceptation...). »*



# Mise en place d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) visant la Mulette perlière en Nouvelle-Aquitaine | Haute-Vienne (87) Creuse (23) Corrèze (19)



## ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ 2030

### Plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées

La Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) est une moule d'eau douce qui vit partiellement enfouie dans le sédiment, parfois à l'abri des rochers. Elle peut vivre jusqu'à 100 ans et c'est un indicateur de la bonne qualité d'un cours d'eau. Selon l'Union International pour la Conservation de la Nature, la Mulette perlière est catégorisée comme en danger à l'échelle mondiale.

Le projet vise à proposer aux services de l'État et aux préfetures, d'ici fin 2024, 4 sites à mettre sous protection forte (création d'Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope - APPB), répartis dans des cours d'eau de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. L'objectif est de travailler au maintien des populations de Mulette perlière en répondant aux enjeux de préservation de l'habitat de cette espèce rare et protégée, qui bénéficie d'un Plan National d'Actions.

Un travail de recueil de données et de synthèse permet d'identifier localement les enjeux et les menaces, et donc de proposer des prescriptions réglementaires adaptées. Les incidences socio-économiques des mesures sont évaluées et les acteurs locaux (communes, etc.) et instances compétentes sont associées à la réflexion, afin de garantir une mise en œuvre efficace.

Pour mener à bien ce projet, une étroite collaboration est engagée avec les DDT ainsi que la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Limousin Nature Environnement s'appuie sur les compétences de partenaires avec qui un travail sur les bivalves est engagé de longue date (2012) : le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, l'Office Français pour la Biodiversité,...

→ Début du projet : juillet 2023

→ Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2025

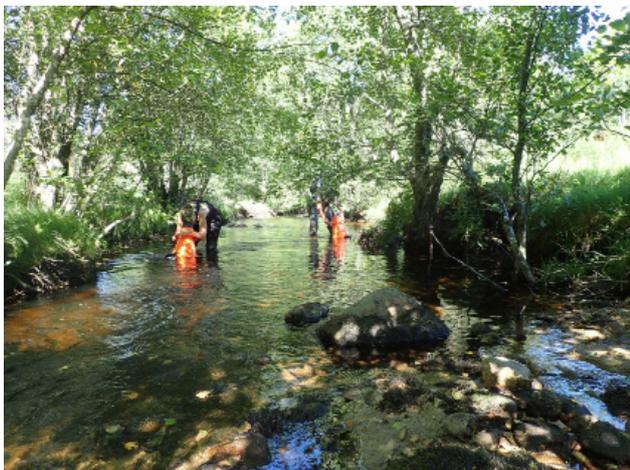
## Chiffres-clés

→ **Montant total du projet :**  
50 875 €

→ **Montant de l'aide Fonds vert :**  
50 875 €

→ **Ambition écologique du projet :**

- 1 espèce en danger à l'échelle mondiale;
- 4 sites sous protection forte;
- 72 cours d'eau occupés par l'espèce en Limousin dont 6 prioritaires;
- Plus de 10 structures impliquées sur ce projet



## Ellen LE ROY

*Chargée de mission Biodiversité  
pour LNE*

*« Nous sommes très satisfaits de pouvoir réaliser ce projet grâce au Fonds Vert. Après avoir contribué à la définition du Plan d'Action Territorial de la Stratégie Nationale des Aires Protégées, réaliser ce travail de terrain au contact des acteurs locaux pour classer des sites sous protection, c'est une suite logique et concrète.*

*Cette action contribuera à la protection d'une espèce en danger qui nous tient à cœur, la Mulette perlière, emblématique des cours d'eau en bonne santé dont nous avons tous et toutes besoin. »*



# Généralisation de la gestion de proximité et de la collecte des biodéchets sur le territoire de Limoges Métropole | Haute-Vienne (87)



## SOUTIEN AU TRI À LA SOURCE ET À LA VALORISATION DES BIODÉCHETS

Limoges Métropole est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 20 communes et rassemble un peu plus de 208 000 habitants, soit plus de la moitié de la population de la Haute-Vienne. Pour assurer une couverture maximale de son territoire urbain, Limoges Métropole développe une gestion mixte de ses biodéchets grâce au déploiement à la fois de la gestion de proximité (compostages individuel, partagé ou autonome en établissement) mais aussi de la collecte séparée via les points d'apport volontaire (PAV). Cette mise en œuvre sera réalisée en parallèle à la diminution des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et recyclables, ce qui contribuera à la montée en puissance de ce déploiement.

À la suite d'une expérimentation concluante de la collecte des biodéchets dans le centre-ville de Limoges en 2021, la Métropole a prévu le déploiement de 155 PAV supplémentaires (contre 20 jusqu'à présent) dans l'intra-boulevard de Limoges et cinq en centre-bourgs (Isle, Panazol, Feytiat, Le Palais et Couzeix). Le nombre de PAV à installer doit permettre à chaque habitant des zones concernées d'être à moins de 150 mètres d'un dispositif de collecte. Ainsi, 100 % des habitants des zones concernées seront desservis, ce qui correspond à 28 000 foyers.

La gestion de proximité concernera Limoges extra-boulevard et ses quartiers prioritaires ainsi que les 19 autres communes hors centres-bourgs d'Isle, Panazol, Feytiat, Le Palais-sur-Vienne et Couzeix (55 000 foyers pour 4000 composteurs individuels d'ici fin 2027). Pour améliorer la pratique du compostage individuel en permettant aux usagers d'avoir de la matière carbonée, Limoges Métropole facilitera le prêt des broyeurs électrique de végétaux, évitant ainsi aux usagers de se déplacer pour s'approvisionner en broyat.

Le compostage en pied d'immeuble ou de quartier concernera près de 30 000 foyers, avec un objectif d'atteindre 400 sites de compostage, soit l'installation de 67 sites supplémentaires et de 15 composteurs de quartier.

À partir de 2026, le déploiement de la gestion de proximité dans ses différentes formes et la collecte des biodéchets permettra de réduire de 11 % la production d'OMR et de produire un amendement organique disponible pour les habitants.

→ Début du projet : 1 janvier 2023

→ Fin prévisionnelle des travaux : 1 janvier 2026

## Chiffres-clés

→ Montant total du projet :

2 196 816 €

→ Montant de l'aide Fonds vert :

709 627 €

→ Ambition écologique du projet :

+ de 2000t/an de biodéchets  
détournés en 2026

## Sarah GENTIL

*Vice-présidente de Limoges  
Métropole en charge de la propreté  
urbaine, de la collecte et du  
traitement des déchets*

*« Limoges Métropole poursuit sa dynamique en faveur de la réduction des déchets, de leur collecte à leur valorisation. Les actions qu'elle met en œuvre, parmi lesquelles le tri à la source des biodéchets, doivent être partagés par tous et permettre ainsi de continuer à être un territoire attractif, résilient, exemplaire mais surtout au service de sa population ».*



Crédit : Mathieu Fontaine



## **CONTACTS PRESSE**

**Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine**  
**Préfecture de la Gironde**

Bureau de la communication interministérielle

Sophie BILLA / Delphine SALVA

Tél : 05 56 90 60 18 / [pref-communication@gironde.gouv.fr](mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr)

@PrefAquitaine33 /PrefetNouvelleAquitaine33